

# FICHE TECHNIQUE PRODUIT

Code article 49137

POULET PAC NU BRESSE AOC 1.4/1.5KG

Date d'impression:  
15/09/2012

## Produit

Description	POULET PAC NU BRESSE AOC 1.4/1.5KG		
Origine	Elevage exclusivement en Bresse		
Catégorie volaille	Volaille de Bresse sous Appellation d'Origine Protégée (AOP)		
DLC maximale garantie en jours	7	Gencod administratif	3296560491373
Conservation	entre 0 et +4°C	Gencod poids	
Estampille sanitaire	FR 71 158 001 CE	Gencod symbolisé	

## Conditionnement - palettisation

## Valeurs nutritionnelles moyennes pour 100g

Conditionnement	nu	Protides (g)	20
Poids moyen		Glucides (g)	0
Marque :	BRESSE	Lipides (g)	10
Colisages	8	Valeurs énergétiques (kcal)	166
Palettisation	Palette Europe bois 120x80	Valeurs énergétiques (kJ)	694

## Spécificité produit

<i>Critères microbiologiques (Règlement 2073/2005, complété des normes FIA)</i>		Produit avec peau et Abats	Produit sans peau
	Escherichia Coli	< 10 000 / g	< 1 000 / g
	Staphylococcus aureus	< 5 000 / g	
	Salmonella	absence dans peau du cou après ressuage /25g	

	Elevage	Les volailles de Bresse sont élevées en "plein air" sur parcours herbeux et finition en épinette. Libre accès sur parcours herbeux de 10 m <sup>2</sup> minimum par volaille. Espace disponible en bâtiment : inférieur à 12 poulets par m <sup>2</sup> .
<i>Mode d'élevage</i>	Origine	Centre de sélection, d'accoupage, d'élevage et d'abattage situés exclusiver
	Souche	Gauloise ou Bresse, variété blanche.
	Age à l'abattage	120 jours
	Alimentation	Alimentation constituée par les ressources du parcours (herbe, insectes, petits mollusques...) et de céréales provenant de l'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée : maïs (au moins 40% de la ration alimentaire), sarrasin, blé, avoine, triticale, orge ainsi que du lait et ses sous-produits.

<i>OGM (Règlement CE 1829/2003 et 1830/2003 )</i>	Ce produit ne contient aucun ingrédient, additif ou arôme OGM ou issu d'OGM. Cette attestation ne couvre pas l'alimentation des animaux
<i>Ionisation (Décret n° 2001-1097)</i>	Le produit n'a subi aucun traitement de ionisation
<i>Allergène (Directive 2003/89/CE)</i>	Aucun
<i>Contrôles</i>	Les centres de sélection, d'accoupage, d'élevage et d'abattage sont contrôlés par l'organisme certificateur Certipaq